

Vénéjan



Édito du Maire

Chères Vénéjanaises, chers Vénéjanais

Comme les années précédentes de ce mandat, nous venons par cette lettre d'information présenter en détails les comptes et budgets de la commune.



Cette année encore les comptes financiers uniques en fonctionnement et en investissement sont excédentaires.

Des projets engagés en 2024 viennent de se terminer comme le rez-de-chaussée de l'auberge, la création d'un cheminement doux chemin de la Passadouire et la réalisation

d'un City-Park pour les jeunes.

Le rez-de-chaussée de l'auberge étant terminé et en phase opérationnelle, il est temps de réaménager le 1^{er} et 2^{ème} étage en appartements de location (début travaux dernier trimestre 2025).

En 2025 de nombreux travaux sont prévus route de la gare. Tout d'abord réfection de la partie haute du réseau assainissement puis dès cet automne la remise en état de la voirie et des trottoirs en co-maitrise avec le Conseil Département du Gard.

Enfin les jardins familiaux sont en service pour le plus grand plaisir de nos jardiniers.

La réhabilitation de la partie basse du vieux village doit passer par une étude complémentaire sur la biodiversité qui rendra sa copie en août 2025. Nous pourrons alors déposer un dossier de demande de subvention pour réaménager cette zone et la mettre en sécurité.

Les actions de débroussaillage autour des habitations sont en grande partie réalisées et cela contribue à votre sécurisation. Les services de la DDTM (Direction Département des Territoires et la Mer) sont venus en mai 2025 pour contrôler les Obligations légales de débroussaillage réalisées par la commune et les particuliers.

Mais ces actions ne doivent pas occulter la vie associative du village.

Les beaux jours arrivent, il temps de sortir et de profiter de toutes les manifestations mises à votre disposition.

Merci encore à tous ceux qui permettent que notre village soit vivant et attrayant.

Je vous souhaite à tous un bel été et prenez soin de vous et de vos proches.

Gérard ESTELLE

Info. finances

N°spécial | Juin 2025 | www.venejan.fr

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU CCAS POUR 2024

Le compte administratif et le compte de gestion d'une collectivité ont été remplacés par le Compte financier Unique (CFU). Ce dernier retrace l'ensemble des mandats des dépenses et les titres de recettes de l'année écoulée, son vote doit intervenir avant le 15 avril. Ce document dématérialisé, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU, présenté, et voté lors du Conseil municipal du 26 mars 2024.

FONCTIONNEMENT			
Libellés	Dépenses	Libellés	Recettes
Fêtes et cérémonie (semaine bleue, repas des aînés, colis de Noël)	4 213,56 €	Concessions	500,00 €
Divers (cotisation UDCASS)	25,00 €	Participation commune	5 000,00 €
Aides	1 572,35 €	Libéralités (dons)	1 581,00 €
Total Opérations de l'exercice	5 810,91 €	Total des opérations de l'exercice	7 081,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024			1 270,09 €
Résultat reportés de 2023			2 885,78 €
Résultat reportés de 2024			4 155,87 €

En 2024, il restait des factures de fin d'année 2023, qui se sont cumulées.

Ces dépenses concernent la semaine bleue, le repas des aînés, les colis de Noël, les aides comme la téléassistance (**prise en charge par le CCAS de 11 € par personne**), pour des personnes âgées ou en difficulté temporairement...

Les recettes sont composées des concessions cimetières, de dons, de la participation de 1 € lors de la course des sources et de la part communale.

Nous avons engendré un excédent de l'exercice de 1 270,09 € et un excédent de clôture de 4 155,87 €.

COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNAL FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent en 2024 à 1 182 875,84 € contre 942 000,16 € en 2023. Le budget prévu pour 2024 s'élevait à 1 657 300 €. **Nous avons su maîtriser les dépenses de fonctionnement.**

Nous avons des dépenses non réelles (c'est-à-dire non décaissées) comme celles des cessions de biens et des amortissements pour un montant de 119 603,66 € contre 9 024,47 € en 2023 soit une différence de 110 579,19 €. Ces dépenses correspondent à des écritures de sortie d'inventaire des biens cédés (plusieurs terrains et la maison des Alpilles dans la Grand-Rue). Nous avons dû payer en 2024 des factures d'électricité concernant l'année 2023 qui ne nous étaient pas parvenues. Les travaux des Obligations Légales de Débroussaillage, de voirie ont été plus importants en 2024.

Les charges de personnel ont aussi augmenté suite à des embauches ; une au 1^{er} avril à temps complet pour 20 h au service technique et 15 h au service entretien ; une autre à partir du 1^{er} septembre à temps partiel pour l'école et l'entretien.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL Énergie, eau, assainissement, cantine, alimentation, assurances, entretien voirie, bâtiments...	355 641,70 €
CHARGES DE PERSONNEL	530 956,28 €
GESTION COURANTE (le SDIS, les syndicats, les subventions versées...)	158 279,46 €
CHARGES FINANCIÈRES	18 394,74 €
TRANSFERT ENTRE SECTIONS concerne les cessions de biens et les amortissements de subventions versées à des tiers (SMEG30) telles que les dissimulations des réseaux, l'éclairage public	119 603,66 €
TOTAL	1 182 875,84 €

Recettes	
PRODUITS DES SERVICES	92 258,82 €
ATTENUATION DE CHARGES	21 190,12 €
IMPOTS ET TAXES	915 873,74 €
DOTATIONS	185 439,05 €
AUTRES PRODUITS	63 657,67 €
PRODUITS FINANCIERS et PRODUITS EXCEPTIONNELS (cessions de biens)	108 650,32 €
TOTAL	1 387 069,72 €

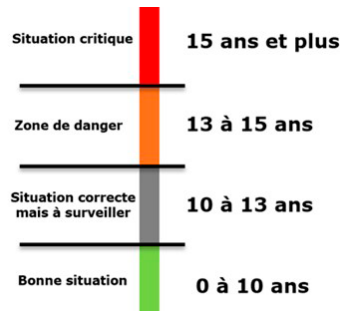
Les ratios importants pour une commune

• **Le taux de rigidité structurelle** : il se calcule par le rapport entre les charges obligatoires (charges de personnel, charges relatives aux Secours Départemental d'Incendie et de Secours, aux participations aux syndicats, au CCAS, les charges d'intérêts, les amortissements aux subventions versées) et les produits réels de fonctionnement. Il traduit les marges de manœuvre dont bénéficie la commune pour de nouvelles politiques. Il est de 47,43 %. À 47 % la situation financière est excellente, le seuil critique est à 55 %.

• **La marge d'autofinancement courant** : ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et les produits réels de fonctionnement. **Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.** Il est de **0,90 pour 2024** contre 0,97 en 2023, 0,98 en 2022, de 0,88 en 2021.

• **La capacité de désendettement** : ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute (capacité d'autofinancement). Il mesure la solvabilité d'une collectivité et il s'exprime en nombre d'années.

Notre capacité de désendettement est de 3 ans, 10 mois et 2 jours.



Nous pouvons qualifier notre situation financière de saine.

• **La capacité d'autofinancement** : Nous avons aussi une marge de manœuvre puisque nous dégageons **une capacité d'autofinancement de 215 156,04 € contre 261 840,24 € en 2023**. La capacité d'autofinancement mesure l'aptitude à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

Excédent exercice 2024 : 204 193,88 €
Excédent reporté 2023 : 486 240,32 €
Excédent de clôture 2024 : **690 434,20 €**

L'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Emprunts	70 833,32 €	FCTVA ¹	79 347,00 €
Caution	1 547,50 €	Taxe Aménagement	35 206,52 €
Études, Logiciels	38 842,38 €	Subventions	133 515,62 €
Subventions versées	24 427,62 €	Caution	2 050,00 €
Travaux, acquisitions de biens durables	196 596,77 €	Transfert entre sections	119 603,66 €
TOTAL	332 247,59 €		369 722,80 €

¹ Fonds de compensation de la TVA que nous recevons deux ans après les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 2024 s'élèvent à **332 247,59 €** elles comportent :

- Remboursement annuités des emprunts (70 833,32 €) et cautions (1 547,50 €).
- Les immobilisations incorporelles (études pour auberge, école, cheminements doux, vieux village...) pour 38 842,38 €.
- Les subventions versées par rapport aux travaux du SMEG30 24 427,62 €.
- Les immobilisations corporelles (mur derrière l'église, parvis chapelle, jardins familiaux, fondation à l'école, éclairage monuments et stade, auberge, mise aux normes Tour de l'horloge) pour 196 596,77 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **369 722,80 €**, elles se composent :

- Du FCTVA pour 79 347 €.
- De la taxe d'aménagement pour 35 206,52 €.
- Les subventions pour 133 515,62 € qui comportent : le solde du fonds concours 2023 (6 505 €) ; subvention boulangerie (les soldes Detr 2022 de l'État pour 81 240,90 € et Région pour 37 966,43 €, Drac pour 4 797,29 € et 3 006 € du Fonds vert pour l'étude de défendabilité pour les risques incendies.
- Les cautions versées pour un montant de 2 050 € ;
- Les transferts entre sections correspondent aux amortissements pour les travaux réalisés par le SMEG30 qui sont en dépenses de fonctionnement 10 962,16 € et les ventes de biens pour 108 641,50 €.



LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

Excédent exercice 2024 : 37 475,21 €
Excédent de clôture 2023 : 18 985,96 €
Excédent reporté 2024 : **56 461,17 €**

Résultat de clôture des deux sections : 746 895,37 €

L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Cf. Conseil municipal du 26 mars 2025

CCAS

Excédent de fonctionnement : 4 155,87 € reporté au budget du CCAS.

COMMUNE

Excédent de fonctionnement : 690 434,20 € reporté pour 310 434,20 € à la section de fonctionnement et 380 000 € à la section d'investissement.
Excédent d'investissement : 56 461,17 € affecté à la section d'investissement.

FISCALITÉ

Cf. Conseil municipal du 26 mars 2025

Les taux restent inchangés :

- 7,19 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires,
- 43 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti,
- 56,55 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti.

POINT SUR LES EMPRUNTS

Nous avons contracté un emprunt à taux 0 sur 20 ans auprès de la Caisse des dépôts et des consignations d'un montant de 450 000 € début 2017. Nous remboursons en janvier 22 500 € par an depuis le 1^{er} janvier 2017. Il nous reste à rembourser 12 annualités. Cet emprunt prendra en janvier 2037. Cet emprunt a été souscrit lors de la rénovation de l'Espace Maurice Fost.

Deuxième emprunt contracté en janvier 2018 auprès de l'Agence France Locale, pour financer la propriété, où nous avons réalisé la boulangerie, d'un montant de 200 000 € sur 8 ans au taux de 0,79 %. Nous remboursons par an 25 000 € par 4 trimestrialités de 6 250 €. Cet emprunt prendra fin le 22 décembre 2025.

Nous avons signé en début d'année 2023 un emprunt in fine de 200 000 au taux de 3,35 % qui sera remboursé le 20 mars 2026, nous payons des intérêts qui s'inscrivent en fonctionnement. Nous avons souscrit, en même temps, pour l'acquisition de l'auberge, un emprunt de 350 000 € au taux de 3,42 % qui sera fini le 22 mars 2038. Nous remboursons par an 23 333,32 €.

En 2025 nous empruntons 270 000 € sur 15 ans au taux de 3,53 % qui finira en mai 2040 (capital remboursé par an 18 000 €) ainsi qu'un emprunt in fine de 200 000 € au taux de 2,87 % sur ans qui sera remboursé le 21 mai 2028.

Début 2025 notre capacité de désendettement est de 6 ans, 3 mois et 18 jours.

Les emprunts in fine permettent d'attendre sans risque les versements du FCTVA et des subventions.

LES BUDGETS 2025

CCAS

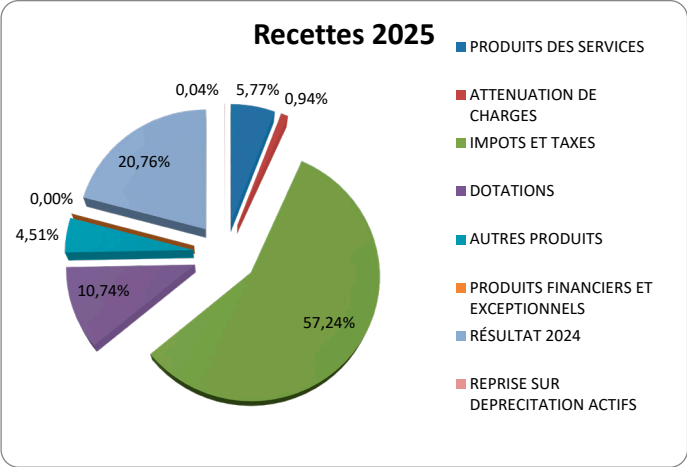
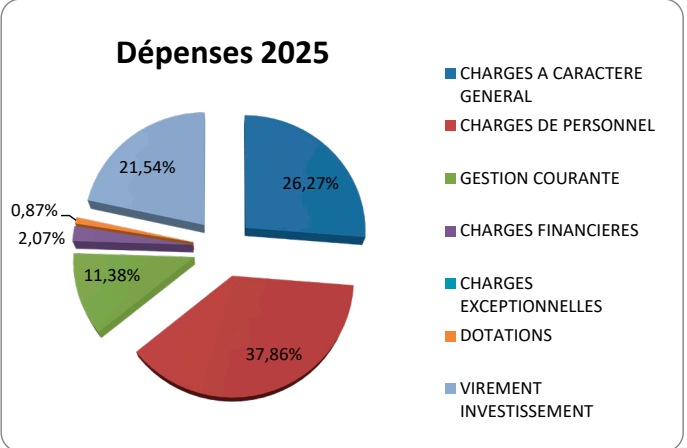
Le budget CCAS s'équilibre en dépenses et recettes à 11 355 € détaillé ainsi :

Dépenses		Recettes	
		Excédent 2024 reporté	4 155,00 €
Fêtes et cérémonie	9 000,00 €	Concession dans les cimetières	2 000,00 €
Adhésion UDCASS	25,00 €	Dons	200,00 €
Aides	2 330,00 €	Subvention Commune	5 000,00 €
TOTAL	11 355,00 €		11 355,00 €



COMMUNE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 495 200 €.



INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 2 073 600 €.

DÉPENSES		RECETTES	
Remboursement capital emprunt	85 900 €	FCTVA	64 000 €
Cautions versées	500 €	Taxe d'aménagement	24 784 €
Études, Logiciels professionnels, PLU	201 772 €	Cautions reçues	500 €
Subventions d'équipement versées	55 980 €	Virement du fonctionnement	322 000 €
Déplacements doux Passadouire	130 000 €	DETR 2024 Subventions rez-de-chaussée auberge	71 741 €
Auberge	609 377 €	DETR 2023 Déplacements doux	26 600 €
Vieux village	50 000 €	DETR 2025 Auberge rez-de-chaussée	175 855 €
Remboursement EPF 1 ^{er} versement	100 000 €	Fonds de mobilité Déplacements doux Passadouire et CD148A	112 995 €
Équipements sportifs	77 190 €	Fonds de concours Agglomération	26 030 €
Travaux CD148A	492 900 €	Emprunts	470 000 €
Aménagements jardins familiaux	3 500 €	Amortissements subventions versées	13 036 €
Aménagement vestiaires des ateliers	25 000 €	Régularisations écritures antérieures	51 028 €
Autres	190 453	Co-maîtrise Département CD148A	235 000
Régularisations écritures antérieures	51 028	Autres	43 570
		Excédent de fonctionnement	380 000
		Excédent 2024	56 461
Total	2 073 600 €	Total	2 073 600 €

CONCLUSION

Les excédents du fonctionnement engrangés en 2024 constituent, en partie, un autofinancement de 322 000 € versé du fonctionnement à l'investissement. Cette somme s'inscrit en dépense de fonctionnement de 2025 mais ne sera pas dépensée. Comme vous pouvez le constater la situation financière est saine.